

COORDINATION DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION EN GRÈVE CONTRE LA LOI TRAVAIL

Dans les bahuts, depuis le 9 mars, nous, personnels précaires (ASEN, AVS-EVS, profs contractuels-les, personnels périscolaires...) avons été les plus engagés dans le mouvement social contre la loi travail. C'est nous qui faisons tourner les machines de l'éducation, nous gérons avec des conditions de travail toujours plus dures, le quotidien des élèves dans des locaux toujours plus dégradés par le manque de moyens et de personnels. Or nous sommes les plus mal payés, nous ne bénéficions d'aucune formation, nous travaillons à temps partiel et avec des horaires variables. Régulièrement, des tâches qui ne correspondent pas à nos missions nous sont confiées. À cela s'ajoute la précarité de nos contrats (renouvelés à l'année, au trimestre, au mois) qui s'apparente dans le contexte actuel, à un véritable chantage à l'emploi pour ceux qui souhaitent faire grève, ou contester un ordre ou une décision, et être gardés l'année suivante. Nous sommes donc bien placés pour constater que la logique qui sous-tend la loi El Khomri est déjà à l'oeuvre, et qu'il est urgent et nécessaire d'endiguer la précarisation de nos emplois au sein de l'éducation. Dans certains établissements, nos actions collectives ont été fortes et visibles : vies scolaires et internats fermés en pleine semaine, restaurants scolaires à l'arrêt... Dans d'autres, les précaires grévistes se sont sentis isolés, montrés du doigt et malmenés par la hiérarchie.

La Coordination des Précaires de l'éducation est créée le 16 mai, sous l'impulsion d'une trentaine de personnels précaires en lutte contre la loi travail, afin de nous organiser et de défendre notre droit de grève. Nous avons mené des actions de sensibilisation et d'information dans les établissements, ainsi qu'un travail d'enquête pour recenser les pratiques abusives de nos directions. Dans une majorité d'établissements nous avons été confronté à des pratiques d'intimidation, de chantage et de menaces à l'encontre des personnels grévistes. Notre droit de grève inaliénable serait ainsi soumis au aléas du fonctionnement de nos services, et nos reconductions de contrat étroitement liées à notre capacité à rester dociles.

Lors d'une audience avec les proches collaborateurs du recteur le 22 juin, nous avons évoqué notre colère vis-à-vis de ces pratiques et notre inquiétude quant aux reconductions de contrat des personnels grévistes. Malgré la diversité et la multitude de cas évoqués, pour le rectorat de telles atteintes au droit de grève restent anecdotiques. Pour autant, nos interlocuteurs nous ont assurés que tous les cas que nous pourrions leur rapporter seraient étudiés, et qu'un message à l'attention des chefs d'établissement les invitant à motiver les non reconductions serait diffusé. Il est important de noter que pour des employés au statut précaire, il est très difficile d'entamer ce genre de procédure (peur de perdre son poste, peur d'être « blacklisté »...) et de se confronter à la hiérarchie. Néanmoins nous avons rapporté plusieurs cas au rectorat, notamment de non-reconductions, sans aucune réponse à ce jour. Ainsi les directions ont toute marge de manœuvre pour maquiller le motif de non-reconduction, en usant de prétextes fallacieux face à des personnels aux états de service par ailleurs irréprochables.

Nous avons sollicité une nouvelle audience au rectorat, afin que les promesses faites le 22 juin ne restent pas lettre morte. Cette audience nous a été refusée.

**MONTRONS NOTRE DETERMINATION
A NE PAS NOUS LAISSER INTIMIDER
PAR DES HIERARCHIES QUI SE SENTENT TOUTES PUISSANTES !**

COORDINATION DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION EN LUTTE
nous joindre: precairededuc.luttes@hotmail.com
page Facebook pour retrouver les infos, les actions, le questionnaire: **Précaires éducatifs 35**
cagnotte en ligne Tilt: **CAISSE DE GREVE PRECAIRES DE L'ÉDUCATION 35**